



Food 2025, année de la pistache → P. 29

# Le Parisien Dimanche

ISTOCK



Finances royales



Disparition



« Avatar »

Sigourney Weaver  
dans la peau  
d'une ado

→ P. 30

Charles III devra  
rendre des comptes

→ P. 7

Gehry, monument  
de l'architecture

→ P. 32 et 33

Le Parisien Dimanche

R 2014 - 1027 - 230 €



Rencontre exclusive

## « La laïcité, c'est la liberté »

La loi de séparation des Églises et de l'État a 120 ans.  
Rassemblés dans nos locaux, le patron des évêques,  
le recteur de la Mosquée de Paris et le grand rabbin  
de France unissent leurs voix pour défendre  
ce principe qui n'a « pris aucune ride ».

→ Fait du jour • P. 2 à 5

L'OLIVIER CORSAN

L'édition  
**Nicolas Charbonneau**  
Directeur des rédactions



## De l'écoute et du respect

C'était un pari, celui de réunir trois voix représentant les grandes religions, des figures dont on savait qu'elles accepteraient le dialogue car il y a entre elles de l'estime, de l'écoute et du respect.

Une rencontre riche en symbole pour insister sur les fondamentaux du vivre-ensemble, la liberté, la neutralité, la tolérance et l'apaisement sans jamais juger de la foi intime des uns et des autres.

Trois personnalités concernées pour faire rempart à tous ceux qui voudraient aujourd'hui remettre en cause la loi de 1905 actant la séparation des Églises et de l'État, ce texte fondateur issu des Lumières et débattu aux lendemains de l'affaire Dreyfus dans une France déchirée. Depuis, la loi garantit la liberté de conscience, le libre exercice de son culte et la neutralité de l'État : elle est à l'origine de cette fameuse laïcité qui autorise chacun à vivre sa foi comme il l'entend, sans l'imposer et dans le respect de tous.

La philosophe Élisabeth Badinter soulignant que la laïcité est « la seule solution pour qu'il puisse y avoir la paix entre des gens venant d'horizons différents ».

Une laïcité perçue pour une proportion significative des plus jeunes comme une entrave à leur liberté. Ceux-là considérant que la loi d'un Dieu est supérieure à celles de la République, encouragés dans leurs revendications par des discours ambigus qui les poussent à multiplier les coups de canif pour faire vaciller la République. Alors oui, les voix de ces trois représentants des cultes réunis dans nos colonnes sont essentielles, quand il s'agit de défendre un texte vieux de 120 ans mais qui tient lieu de colonne vertébrale dans notre société.



# Laïcité « Une garantie pour la paix »

**EXCLUSIF** | La loi de séparation des Églises et de l'État fêtera ses 120 ans mardi. Pour en parler, nous avons réuni Haïm Korsia, le grand rabbin de France, le cardinal Jean-Marc Aveline, chef des évêques français, et Chems-eddine Hafiz, le recteur de la Grande Mosquée de Paris.

Propos recueillis par  
**Thomas Poupeau et Marcelo Wesfreid**  
Photos : **Olivier Corsan**

**PROMIS**, ils ne « sont pas les Rois mages », mais ils arrivent à trois au siège du « Parisien » - « Aujourd'hui en France », leurs besaces chargées de choses à dire, dans la nuit d'un soir de décembre. D'abord, le grand rabbin de France, Haïm Korsia, en avance, puis Chems-eddine Hafiz, le recteur de la Grande Mosquée de Paris, à l'heure. Régulièrement visés par des menaces, ils sont escortés par

des policiers. Jean-Marc Aveline, le président de la Conférence des évêques de France, débarque en taxi un brin en retard, mais on le lui pardonne : le cardinal – qui a récolté des voix lors du dernier conclave – se partage entre Paris, Rome (Italie) et Marseille (Bouches-du-Rhône), diocèse dont il est archevêque.

Jamais, depuis les attentats terroristes du 7 Octobre, les deux premiers ne s'étaient affichés publiquement. On sait que l'absence de la Grande Mosquée à la marche contre l'antisémitisme, en novembre 2023, avait attristé le chef du culte juif. En coulisse,

ses, en revanche, ils œuvrent, comme lors d'une rencontre avec des élèves du collège Jean-Baptiste-Corot du Raincy (Seine-Saint-Denis), l'an dernier à la même époque, en plein boom des actes antisémites en France.

Les trois représentants des cultes ont accepté la photo pour discuter d'un sujet au-dessus des crispations : la laïcité, ce principe édicté dans

la loi de séparation des Églises et de l'Etat, votée en 1905, qui fêtera ses 120 ans mardi 9 décembre et qui « n'a pris aucune ride », appuie Chems-eddine Hafiz. D'une voix, les trois religieux

## LOI DE 1905

**Que retenir de cette loi ?**  
**HAÏM KORSIA.** Liberté. C'est une loi de liberté, une reconnaissance de la possibilité de transcendance par



Paris (XV<sup>e</sup>), mercredi dernier. Haïm Korsia, Jean-Marc Aveline et Chems-eddine Hafiz (de gauche à droite) ont bien voulu se retrouver au « Parisien ». Une rareté depuis le 7 Octobre.

#### adaptée au nouveau paysage cultuel ?

**C.-E.H.** L'islam est venu s'imbriquer dans cette loi sans problème. La laïcité nous met à l'égalité avec les autres cultes face aux pouvoirs publics. Jose : l'islam s'est développé grâce à la laïcité ! Regardez, la Grande Mosquée de Paris a été construite quelques années après sa promulgation, en 1920, grâce à un budget dédié. Ce sont ses principes fondamentaux qui ont permis, à ce moment de l'histoire de France, d'ériger un lieu de culte musulman sans difficulté.

**H.K.** Je dirais aussi que c'est une loi d'apaisement, qui garantit que quelle que soit notre religion, personne n'ira la normer – avec la limite du respect des lois communes.

#### ÉCOLE

**Le patron de l'enseignement catholique demande que l'on puisse prier en classe. Mais le ministre de l'Éducation lui répond non, pour des raisons de laïcité...**

**H.K.** Ils ont raison tous les deux. Moi aussi, je veux qu'on puisse prier dans nos écoles et respecter notre caractère propre. Le ministre dit juste : « Vous ne pouvez pas obliger des élèves à assister à l'office. » Très bien ! Dans beaucoup d'écoles catholiques, il y a des juifs, et on ne leur impose rien, car on ne peut pas rendre obligatoire quelque chose qui est de l'ordre du rituel... D'autant que la réglementation oblige à recevoir et accepter tout le monde.

Pour Haïm Korsia (à gauche) et Jean-Marc Aveline, comme pour Chems-eddine Hafiz, la loi de 1905 assure aux croyants une « liberté de conscience »

les cultes, mais pas comme la seule. Les religions font des choses merveilleuses, et il n'y a aucune raison de ne pas les utiliser. La loi de 1905 permet d'utiliser leur apport majeur pour le bien commun, sans être soumis à aucune autorité religieuse.

**JEAN-MARC AVELINE.** C'est une garantie pour qu'il n'y ait pas une religion qui veuille prendre le pouvoir. Derrière elle, il y a le traumatisme des guerres de Religion, donc ce dispositif est une garantie pour la paix de la nation. Même si, en cent vingt ans, elle n'a pas fonctionné tout le temps... Il devait y avoir des astérisques qu'on n'a pas bien vus.

**CHEMS-EDDINE HAFIZ.** Je dirais aussi neutralité. Les pouvoirs publics ont mis à équidistance les cultes, ils ne les reconnaissent pas en tant que tels, mais ils ne les nient pas. La nuance est importante. Cent vingt ans après, cette loi n'a pris aucune ride. C'est cette égalité qui permet d'avoir des relations saines vis-à-vis des autres cultes.

En 1905, l'islam n'existe pas en France métropolitaine. Cette loi vous paraît-elle

→ Lire aussi en pages 4 et 5

#### Nos invités

**Haïm Korsia**  
62 ans, grand rabbin de France depuis 2014.

**Jean-Marc Aveline**  
66 ans, archevêque de Marseille (Bouches-du-Rhône) depuis 2019, donné « papable » au dernier conclave.

**Chems-eddine Hafiz**  
71 ans, recteur de la Grande Mosquée de Paris depuis 2020.

## CHEZ LES 18-30 ANS | « La religion doit rester chez soi, sinon c'est le futoir »

**Yohann**, juif habitant à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis)

**« JE N'AI PAS ENVIE** qu'on m'impose une religion. surtout quand je suis dans une enceinte qui représente l'État. La religion de la France, c'est la République ! » Éléments de langage d'un ministre zélé ? Pas du tout : c'est l'avis de Rhéa\*, 29 ans, Parisienne travaillant pour une ONG dédiée au leadership des femmes handicapées. « La laïcité, c'est un principe essentiel pour que le pays fonctionne bien », clame la jeune femme – qui a expérimenté d'autres systèmes, notamment au Canada, où l'appartenance religieuse s'affiche sans mal, même dans la fonction publique.

Elle n'est pas la seule : selon le livre-enquête « les Jeunes et leur laïcité », écrit par les sociologues Charles Mercier et Philippe Portier, qui vient de paraître aux Presses de Sciences Po, les moins de 30 ans ne sont pas les engrangés antilaïcité que l'on dépeint habituellement, par opposition aux générations plus âgées, favorables à une laïcité stricte. « Ils sont moins individualistes qu'on ne le pense. Comme leurs aînés, sur ce sujet, ils disent : *Il faut un Etat !* » résume Charles Mercier, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bordeaux, spécialiste des religions dans l'espace public.

quant et « de droite ». « La religion doit rester chez soi, sinon c'est le futoir », abonde Yohann, la trentaine, juif, habitant à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis) et « Marine Le Pen compatible », selon ses mots. Ainsi, à ses coreligionnaires qui voudraient que leur confession prenne plus de place, il répond : « Vous n'avez qu'à aller en Israël ! »

Ne pas « imposer sa religion », c'est tout le sujet pour Inès\*, musulmane de 24 ans

exilée à Montréal après une opportunité professionnelle, qui vote à gauche. « En fixant un cadre, la laïcité évite que des entrepreneurs religieux ne prennent position trop facilement », résume-t-elle, dans la droite ligne de Rhéa, athée, qui estime qu'en France, « la religion prend trop de place dans le débat politico-médiaque ». Un exemple : faire des crèches de Noël dans les halls des maires « alors que la loi est claire ».

Pour les jeunes, la loi de 1905 a donc quelque chose de rassurant, « au vu de leur défiance quant à l'absolutisme religieux, voire de la religion qui voudrait dicter la conduite des citoyens », objective Charles Mercier, qui y voit un point commun avec les seniors, eux

aussi opposés « à l'intransigence religieuse ». Une nuance : la jeunesse n'est pas un bloc uniforme. On distingue des différences selon le genre, l'âge, ou la confession. Les filles sont plus libérales : « C'est en lien direct avec la question du voile et une conséquence de #MeToo. Ce vêtement étant central dans les débats sur la laïcité, elles y voient une attaque de plus contre les femmes. »

#### « Pas besoin d'aller jusqu'à l'interdiction du voile »

Si les jeunes et les plus âgés s'accordent sur l'importance d'un cadre laïc, il subsiste des spécificités générationnelles. « Le bâtiment est le même – une laïcité qui encadre –, mais les jeunes ont apporté leurs propres pierres », illustre Charles Mercier. Ainsi l'interprétation des signes religieux. Pierre, le catho de droite, estime que « les lois sur la laïcité n'ont pas besoin d'aller jusqu'à l'interdiction du voile dans la rue ou la manière de s'habiller à la plage ».

Inès se félicite de vivre au Canada, où il y a « une plus grande acceptation des différences de chacun ». « Certaines de mes collègues portent le turban au boulot, sans que cela ne crée de vague, car cela se fait dans le respect de l'ordre public », assure cette salariée de l'État fédéral. D'autant que pour les jeunes, « le foulard n'est pas un signe de soumission ou de radicalisation, mais la manifestation d'un libre choix », décrypte le coauteur du livre.

Un sondage réalisé en 2023 indique que 43 % des jeunes sont favorables au port de signes religieux au lycée, contre 24 % de la population générale. Et 60 % des moins de 30 ans jugent que la laïcité est « instrumentalisée » dans le débat pour dénigrer l'islam.

Une autre étude, cette fois-ci réalisée par l'Ifop en 2021, montre, elle, qu'une grande majorité des 15-18 ans estime que Samuel Paty, assassiné par un terroriste il y a cinq ans, a eu raison de montrer les caricatures du prophète Mahomet en classe. Pourquoi cette nuance ? La société évolue. « Ils ont été mieux formés à la laïcité à l'école, ont grandi dans un climat culturel plus mondialisé et favorable au droit des minorités, rappelle l'enquête. Leurs navigations sur Internet ou leurs voyages à l'étranger relativisent la norme laïque française. »

T.P.

\* Le prénom a été changé.



→ Suite des pages 2 et 3

**L'État et les parlementaires veulent plus de contrôle sur ces établissements, après plusieurs dérives, comme à Stanislas.**

**Y êtes-vous favorables ?**

**J.-M.A.** Le nombre d'établissements catholiques contrôlés est déjà très important. J'ai d'ailleurs quelques remarques qui m'arrivent sur la façon dont sont menés ces contrôles. Mais, que ce soit augmenté parce qu'on estime que c'est nécessaire, je ne vois pas où est le problème. À quelques exceptions près, cela se termine de façon positive.

**C.-E.H.** L'État exerce une tutelle sur ces établissements qui sont sous contrat, donc c'est normal de contrôler.

## SIGNES OSTENTATOIRES

**Laurent Wauquiez** veut interdire le voile pour les moins de 16 ans et, avant lui, **Gabriel Attal** pour les moins de 15 ans. Certains veulent limiter le jeûne... Les comprenez-vous ?

**C.-E.H.** Il y a une méconnaissance totale de l'islam qui pousse des politiques à faire ce genre de propositions. Le jeûne est l'un des cinq piliers de l'islam, qui a d'ailleurs ses exonérations, notamment si vous n'avez pas atteint l'âge de la puberté. Pensez-vous que des parents sont assez fous pour demander à leur gosse de 10 ans de jeûner ? J'ajoute que c'est inapplicable ! On fait comment ? On va toquer à la porte des familles à 7 heures pour voir si tout le monde prend son petit-déjeuner ?

**H.K.** C'est inapplicable, oui.

**C.-E.H.** Quant au voile, les musulmans ont toujours accompagné les discussions à ce sujet, comme en 2004 sur la loi interdisant de cacher son visage. On a applaudi cette loi, et d'ailleurs, il n'y a eu aucun procès. Pourtant, pour soi-disant combattre l'islamisme – dont les musulmans sont aussi victimes –, on s'en prend aux fondamentaux de notre religion. On rappelle à satiété que nous sommes un pays de liberté. Or, quand je suis dans l'espace public et que je ne cause pas de trouble, je m'habille comme bon me semble.

**H.K.** Le voile est sorti depuis longtemps de la sphère religieuse pour rentrer dans un domaine politique. Comme sur le budget, on assiste au concours Lépine de la proposition la plus farfelue ! Interdire le voile ou le jeûne avant un certain âge ? Et bientôt quoi, la circoncision avant 16 ans ?

Peut-on imaginer la police qui rentre dans une synagogue en disant : « Tous les gamins de moins de 16 ans, venez ici » ?



Paris (XV<sup>e</sup>), mercredi dernier.

**J.-M.A.** Cela traduit un affolement. Et s'il y a un affolement, c'est qu'il y a une espèce de maladie ou, en tout cas, quelque chose qui ne tourne pas rond : c'est quand la laïcité devient du laïcisme, qu'on ne peut plus supporter que la religion dépasse la sphère privée. Moi, je suis heureux de la laïcité, mais je résiste au laïcisme.

**H.K.** Il faut retrouver ce souffle de 1905, qui est à la fois une loi de liberté et de responsabilité collective. À l'occasion du 120<sup>e</sup> anniversaire, je peux vous assurer que tous les cultes réaffirment sa centralité. Certains confondent athéisme et laïcité. C'est grave, car la République est laïque, pas athée. Si la laïcité, c'est l'obligation radicale du fait religieux, alors c'est l'athéisme, on a connu ça dans l'histoire, et ça a mal fini. J'en appelle à la responsabilité de ceux qui font les lois : s'il n'y a plus les cultes, alors il n'y a plus de laïcité, qui est pourtant un principe fondateur de la République.

**C.-E.H.** En plus, on essaie d'opposer des religions entre elles. Regardez l'affaire de ces gamines qui portaient le foulard à l'Assemblée nationale. Moi, j'ai entendu des musulmans dire : « Et pourquoi les juifs peuvent mettre la kippa dans l'Hémicycle ? »

**H.K.** N'en faisons pas une loi d'interdiction.



**Le blasphème est une tradition française, et on ne transige pas avec cela ! Reste que c'est à la société de trouver les limites.**

Haïm Korsia,  
grand rabbin de France

chose dont il sait, de toute façon, qu'elle est supérieure pour guider sa vie. Mais il habite dans un pays dont il doit respecter les lois. Les croyants ne sont pas au-dessus des lois, car c'est ce qu'ils ont à l'intérieur, leur foi, qui est au-dessus de tout. Et personne ne peut pénétrer dans le secret de ton âme qui prie.

**Pourtant, certaines études montrent un regain de religiosité chez les jeunes, laquelle est en conflit avec les lois de la République...**

**J.-M.A.** Heureusement qu'il y a beaucoup de religiosité chez les jeunes ! C'est peut-être, d'ailleurs, à cause du laïcisme qui a engendré une ignorance des faits religieux. En clair, un désir de foi s'exprime sans points de repère. Il est fort, mais il est vulnérable. Parce qu'il peut être récupéré par toutes sortes d'idéologies, qui vont utiliser ce désir dans un sens de crispation identitaire.

**C.-E.H.** Je trouve que cette religiosité des jeunes n'est pas quelque chose contre l'État, contre la laïcité ou le pouvoir public. La Grande Mosquée de Paris avait aussi commandé un sondage à l'Ifop, qui dit que plus de 80 % des jeunes musulmans ont une loyauté totale à l'État. Je préfère que ces jeunes soient dans cet esprit-là plutôt que dans les trafics de drogue.

**H.K.** En même temps, on devrait interroger l'État sur ce sujet de la religiosité qui monte chez les jeunes. N'y aurait-

il pas un problème ? Quel est le projet de société qu'on propose aux jeunes de construire ensemble ? Il n'y a rien ! La société devrait capitaliser sur cet engagement, comme lors des Jeux olympiques, qui a été un immense moment de symbiose. On a eu des dizaines de milliers de volontaires qui n'avaient que le seul bonheur d'avoir un tee-shirt flqué « Paris 2024 », de voir des sportifs extraordinaires et pouvoir se dire : « J'ai participé à ce moment ! » Si certains trouvent dans l'expression religieuse l'accomplissement du service à d'autres, c'est formidable.

**J.-M.A.** Peu importe le moteur. Quand un pauvre a besoin de vous, que vous lui donnez par charité religieuse, par envie sociale humaniste ou par simple responsabilité citoyenne. Vous l'aidez, et vous recréez du lien.

**H.K.** On oublie parfois que le mot religion vient du mot latin *religare*, qui signifie relier, attacher, donc lier les humains entre eux. Hélas, on est dans une société de plus en plus individualisée, où chacun s'enferme dans son téléphone. Je suis fier d'avoir imposé aux écoles juives de recevoir de temps à autre des prêtres, des pasteurs et des imams. En échangeant, on fait tomber les préjugés. C'est comme cette interview : en la lisant, vos lecteurs vont se dire : « Tiens, mais ils se parlent et ils ont même plutôt l'air friendly (amicaux) ? Pourquoi je ne parlerais pas à mon voisin ? »

## RELIGIOSITÉ RADICALE DES JEUNES

**Que diriez-vous à un jeune qui vous dit que la loi de son Dieu est supérieure à celle de la République ?**

**H.K.** Je répondrais que la loi de la République est tellement bien faite qu'elle le laisse dire et n'oppose jamais l'une à l'autre. Dans le judaïsme, c'est très clair. Chez les catholiques, la question ne se pose même pas. À mon sens, dans l'islam, tout l'effort à faire, c'est d'expliquer que c'est aussi comme ça...

**C.-E.H.** Pardon, mais en aucun cas les valeurs de l'islam ne sont en opposition avec les lois de la République. C'est vraiment vouloir créer une opposition fictive entre la loi de la République et les lois religieuses. Elles sont égales pour tous et s'appliquent pour moi en tant que musulman, comme au grand rabbin ou au cardinal.

**H.K.** Prenez l'exemple des confinements !

**C.-E.H.** Exactement. Quand le gouvernement nous a demandé de fermer les lieux de culte pour enrayer le Covid, on n'a pas exécuté un principe supérieur qui aurait été de dire : « Pas possible, on doit prier... »

**J.-M.A.** Le croyant a trouvé dans la loi de Dieu quelque





Pour Jean-Marc Aveline, « le croyant a trouvé dans la loi de Dieu quelque chose dont il sait, de toute façon, qu'elle est supérieure pour guider sa vie. Mais il habite dans un pays dont il doit respecter les lois ».

« Certains confondent athéisme et laïcité. C'est grave, car la République est laïque, pas athée », estime Haim Korsia, le grand rabbin de France.

## HANOUKA À L'ÉLYSÉE ET CRÈCHES DE NOËL

**Parmi les polémiques sur la laïcité, il y a eu Hanouka célébrée à l'Élysée avec Emmanuel Macron, il y a deux ans. Et à l'approche de Noël, les crèches dans les mairies en crispent certains. Comment vous situez-vous sur ce sujet ?**

**H.K.** À propos des crèches dans les mairies, la loi l'interdit. Mais pour moi, l'essentiel, c'est de ne pas chercher à imposer à l'autre telle ou telle religion. Nous avons une histoire commune, sous la grande matrice d'Abraham... Même si nous ne sommes pas les Rois mages !

**Mais Hanouka à l'Élysée, ça brouille les pistes, non ?**

**C.-E.H.** Pas pour moi. D'ailleurs, lorsque j'ai invité un ministre de l'Intérieur pour la rupture du jeûne à la Grande Mosquée, il a refusé, disant que c'était contraire à la laïcité (Bruno Retailleau en 2025). Vous croyez que c'est vrai ? Non !

**H.K.** Il faut voir le contexte de Hanouka à l'Élysée : c'était deux mois après le terrible 7 Octobre (2023, au moment des attaques du Hamas contre Israël). C'est moi qui allume la bougie, personne d'autre ! Une façon de dire : « Non, les juifs n'ont pas à avoir honte d'être juifs en France ! » Il y avait à ce moment-là une hausse de 1000 % des actes antisémites dans le pays. Juste par cette bougie, il s'agissait de dire que nous avions notre place à la table de la République. Comme quand vous faites un titre en gras, qui a besoin d'être vu.

**Les crèches dans les mairies, c'est la République aussi ?**

**J.-M.A.** J'espère qu'il n'y aura pas de polémique, mais plutôt la joie de Noël. Ce n'est pas très constructif. Ce que je souhaite surtout, c'est que ce ne soit pas récupéré de façon destructrice par ceux qui auraient de l'intérêt à cela.

## BLASPHEME ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

**Après les attentats de « Charlie Hebdo », beaucoup ont manifesté pour la défense du droit de blasphémer. Quel est l'état des lieux dix ans après ?**

**C.-E.H.** J'avais fait un procès à « Charlie » en 2007, parce que je considérais qu'il y avait des choses qui touchaient profondément les musulmans. Ceci étant, nous sommes consciens en France que la liberté d'expression et le blasphème ont droit de cité, même si cela ne plaît pas. On peut critiquer des religions, et je l'ai dit à plusieurs reprises lors du procès des attentats.

**H.K.** Je dirais même plus : c'est une tradition française, et on ne transige pas avec cela ! Reste que c'est à la société de trouver les limites et de s'autoréguler sur le sujet. Comme pour la laïcité, la règle doit être la liberté. C'est pareil que pour les signes ostentatoires : je suis surpris que les libéraux qu'on évoquait tout à l'heure parlent en permanence d'interdire, alors que le principe de 1905, c'est l'ouverture ! En cela, cette loi fut quasi prophétique. Il faut juste mettre la limite de l'intérêt commun et du respect des autres.

**J.-M.A.** Le respect, tu as raison, c'est le mot clé pour comprendre 1905. Le respect implique des limites. Bien sûr, on peut ne pas être content et porter plainte, c'est normal. Le respect va dans les deux sens, de la même façon qu'il peut être irrespectueux d'inonder religieusement des gens avec d'autres convictions.

## ÉDUCATION | Les professeurs en première ligne

**PAUL LE SAIT :** quand vient le moment de causer de guerres de religion avec ses collègues, « ça passe ou ça casse ». Alors il prend des pincettes et du temps, plus que les programmes officiels ne lui en donnent. Vingt ans d'expérience pour ce professeur de l'Oise, qui a enseigné en REP + et à la campagne : il a vu le sujet devenir « touchy » (« sensible »). Aguerri, il évoque surtout « des ados bousrés d'a priori, nourris de trop de réseaux sociaux, mais qui veulent comprendre ».

À quelques jours des 120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État, votée le 9 décembre 1905, qui acte la « liberté de conscience » des croyants et stipule que l'État « ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte », on se tourne vers l'endroit où tout se joue : l'école. Là où la charge d'enseigner le concept de laïcité – unique au monde – revient aux enseignants, où des cerveaux pas finis le questionnent, le tordent souvent et parfois, même, le remettent en cause.

### Le port des signes ostentatoires à la cote

Que disent les chiffres ? Selon l'Éducation nationale, il y a eu 527 « atteintes à la laïcité » en octobre – les données de novembre n'étant pas consolidées. Dans le lot, 65 signalements pour « refus des valeurs républicaines », 64 pour « port de signes et tenues (ostentatoires) », 58 pour « revendications communautaires » et 54 pour « suspicion de prosélytisme ». Des statistiques à mettre en regard des presque 60 000 établissements et 12 millions d'élèves.

Romane, 35 ans, enseigne dans un lycée près de Lyon (Rhône). Une fois, elle a dû désamorcer le coup de gueule d'un adolescent qui

estimait que « l'État n'avait pas à se mêler de la tenue des élèves ». La voilà partie pour une session pédagogie : « J'ai dit qu'il s'agissait d'une question d'égalité entre élèves, que la religion n'est pas un sujet tabou car on peut en parler sous le prisme du savoir, mais pas la pratiquer ou en faire la promotion. »

D'ailleurs, « la note sur l'abaya a clarifié les choses, mais beaucoup de jeunes pensent que la laïcité est trop punitive, même des non-musulmans », avance Pascal, prof principal dans un lycée parisien. C'est ce qu'a révélé une étude en 2021 : une majorité de lycéens (52 %) sont favorables au port de signes ostentatoires dans les établissements, contre 25 % dans la population générale. « Pour beaucoup, laïcité est synonyme de privation de liberté », observe Iannis Roder, professeur en Seine-Saint-Denis, directeur de l'observatoire de l'éducation à la Fondation Jean Jaurès.

Ces incidents ne sont d'ailleurs pas uniquement liés à l'islam, certains enseignants notant une récente crispation d'ouailles identifiées comme chrétiennes. « Je dois de plus en plus lutter pour expliquer que ce n'est pas parce que la France est historiquement chrétienne que l'État devrait favoriser ce culte. Je leur dis justement que 1905, c'est la neutralité totale », note Chloé, documentaliste dans l'Eure.

### Les enseignants pas assez formés ?

Pour marquer ce 120<sup>e</sup> anniversaire, la Rue de Grenelle a lancé un « appel à projets », invitant les établissements à travailler autour de la notion de laïcité. À ce jour, indique le ministère, 240 établissements se sont portés candidats. Parmi les projets proposés : un café citoyen, des podcasts, des spectacles ou des jeux de société, tous conçus par les élèves.

Mais pour Carole Zerbib, proviseure du lycée Vauquelin, à Paris, membre du SNPDEN-Unsa, principal syndicat des chefs d'établissement, le sujet reste celui de la formation des profs. Insuffisante, selon elle : « C'est un one shot ! Une journée sur le concept, mais rien sur le long terme, comment bien le vivre à l'école, comment l'inclure dans sa propre discipline... La laïcité, ce n'est pas qu'en histoire-géo ! »

T.P.



**La note sur l'abaya a clarifié les choses, mais beaucoup de jeunes pensent que la laïcité est trop punitive, même des non-musulmans**

Iannis Roder, professeur en Seine-Saint-Denis